

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 27/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12 Pouvoir : 01 Exprimés : 13

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Colette PELOU, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, Sandrine DUPAS, Claude ROBERT, Anne DEBEIX, André BARDOU, Suzanne PERINA

Absent excusé : Franck BRIEUC (procuration à Michel MARIE)

Absents : Karl PIRON, Patrick BOGUENET

Secrétaire de séance : Evelyne BARDOU

1) Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune de la façon suivante :

2) Acquisition d'une tondeuse de finition

Michel MARIE fait part de la nécessité d'acquérir une tondeuse de finition qui serait attelée derrière le tracteur pour l'entretien des terrains des sports et autres grands espaces verts. Celle-ci permettrait de réduire la durée d'entretien de ces espaces verts et la consommation de carburant.

Afin de ne pas dégrader l'état de surface des terrains, il est souhaitable d'équiper le tracteur de roues « type gazon ».

Une démonstration de cet équipement a permis de vérifier son efficacité.

Différents devis sont présentés :

Ets HERVE (Plumaudan) : 2 700.00 € HT (tondeuse, largeur 2.15 m) et 2 568.00 € HT (roues)

BERNARD MOTOCULTURE (Broons) : 3 158.33 € HT (tondeuse uniquement : roues non commercialisées, largeur 1.80 m)

M.P.S. (Quévert) : 4 026.00 € HT (tondeuse avec roues, largeur 1.80 m)

Claudine DELACOURT rappelle qu'il avait été annoncé que les accotements seraient effectués par les services techniques avec le tracteur Massey Ferguson et demande pourquoi la mairie fait toujours appel à une entreprise ?

Mme le Maire explique que le fauchage de la partie haute des talus n'est pas possible avec ce tracteur. Concernant la partie à plat, il s'avère qu'il n'est pas rentable d'effectuer ces travaux par les services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 voix POUR, 2 abstentions : Claude ROBERT, Claudine DELACOURT),

Décide de retenir l'offre mieux-disante de la société M.P.S. de Quévert (22) au prix de 4 026.00 € HT, Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

3) Décision modificative n° 2 sur budget primitif commune 2024

Suite à la décision d'acquisition d'une tondeuse de finition, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune de la façon suivante :

Désignation	Crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	B.P. modifié
Investissement				
D. 2158-23 : Autres installations, matériel, outillages techniques	5 000.00 €		5 000.00 €	10 000.00 €
D. 2111-051 : Réserve foncière	76 000.00 €	5 000.00 €		71 000.00 €
Total		5 000.00 €	5 000.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (11 voix POUR, 2 abstentions : Claude ROBERT, Claudine DELACOURT) :
Approuve cette décision modificative n° 2.

4) Vente de matériel et mobilier

Suite à la vente de matériel et mobilier du 22 juin dernier, des personnes se sont manifestées pour acheter des dalles amortissantes, des bancs d'église et un banc d'extérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de vendre le mobilier et matériel ci-dessous,
Précise que le règlement se fera par chèque ou espèces,
Décide de donner 20 dalles amortissantes à l'association ABTL de Brusvily,
Valide les tarifs suivants :

DESIGNATION	NOMBRE	PRIX à l'unité
Banc d'église	18	10.00 €
Banc en bois d'extérieur avec dossier	1	5.00 €
Dalles amortissantes rouges	40	1.00 €

5) Location salle préfabriquée Algeco

6) Salles préfabriquées Algeco et grise : Choix d'un nom

7) Demande de location de la salle des fêtes par l'association AQSAQ Danse pour l'année 2024/2025

Mme le Maire fait part de la demande de renouvellement de location de la salle des fêtes par l'association AQSAQ Danse pour des cours de danses orientales une fois par semaine le jeudi soir pour l'année 2024/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (12 voix CONTRE, 1 abstention : Anne DEBEIX) :
Décide de ne pas reconduire cette location.

**8) Demande de location d'une salle par une micro-entreprise dans l'éducation physique et sportive
« Bouge un Max » pour l'année 2024/2025**

Evelyne BARDOU donne lecture d'un courrier de M. CASSANY Maxence au nom d'une micro-entreprise « Bouge un Max » sollicitant la location d'une salle pour des cours de Pilates une fois par semaine pour une dizaine de personnes.

La salle des fêtes serait disponible le mardi soir de 19 h à 20 h.

Il convient de maintenir les réserves sur la disponibilité de la salle pour des manifestations ponctuelles organisées par les associations communales prioritaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Donne son accord pour établir un contrat de location au nom de cette micro-entreprise « Bouge un Max »,
Décide de fixer le tarif de location de la salle des fêtes à 250 € pour la période de septembre 2024 à juin 2025,
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

9) Affaires diverses

1. Réunion

Conseil municipal : 4 juillet 2024 à 20 h 00

2. Permanences élections législatives

Le planning des permanences est effectué pour les élections législatives 7 juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 10.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,